

# Avant-projet de loi d'orientation des mobilités

## Déclaration du groupe Coopération

En premier lieu, nous souhaitons souligner le manque de temps auquel a dû faire face la section de l'Aménagement Durable des Territoires pour l'étude de cette saisine. Celle-ci aurait mérité un examen plus approfondi car il s'agit d'un sujet majeur pour les citoyens et les territoires.

Favoriser la mobilité, c'est en effet prendre en compte la diversité de nos territoires, et ne pas oublier que pour des citoyens des zones urbaines ou rurales les plus éloignées, la mobilité a un coût et se heurte à de nombreux obstacles en termes de desserte de transports, d'accès au logement et à l'emploi. Or, le développement durable et solidaire de nos territoires ne pourra reposer que sur une meilleure accessibilité de tous aux services, aux loisirs, à la culture et au travail.

Parce qu'elles sont actrices sur ces territoires, les coopératives sont particulièrement attentives à ces enjeux de mobilité et des conditions dans lesquelles elle s'exerce.

Parmi les préconisations de cet avis, le groupe de la coopération est très attaché à la nécessité de ne pas laisser de territoire en carence d'AOM, et à la définition de normes sociales communes dans tout le secteur. C'est pourquoi le groupe soutient la préconisation qui s'oppose à exonérer de requalification en salariat les plateformes de mise en relation qui éditeraient une charte.

Mais la gouvernance des innovations est tout autant essentielle pour associer davantage les usagers et les acteurs des nouvelles mobilités, non seulement dans les phases de concertation, mais aussi dans les modèles économiques et sociaux des réponses apportées.

Ainsi, comme le souligne le projet d'avis, les sociétés coopératives (Scop ou Scic) permettant d'associer les salariés, mais également les collectivités locales et les usagers, sont particulièrement adaptées pour proposer des solutions de transport adaptées à chacun dans l'intérêt collectif, à l'image de la Scic Citiz, un des leaders français de l'autopartage.

Pour conclure, l'enjeu de la mobilité est essentiel aujourd'hui et le gouvernement se doit d'y répondre de manière concertée, équilibrée et raisonnée.

Le groupe de la coopération remercie le rapporteur et l'ensemble de la section pour le travail effectué et a voté en faveur de l'avis.